

Dans son rapport annuel, l'ERGEG a une nouvelle fois stigmatisé un manque de concurrence préjudiciable aux consommateurs. Ces conclusions, similaires à celles émises l'année précédente, renvoient aux motivations qui étaient celles du 3^{ème} paquet énergie, stigmatisent la concentration sur les marchés de gros et le caractère flou de la séparation patrimoniale.

Le réseau des régulateurs européens a souligné que les rapports des régulateurs nationaux ne mentionnent aucun progrès réel quant aux déficiences épinglées dans le rapport ERGEG précédent. Il a insisté sur le fait que « la concurrence dans le marché de détail du gaz et de l'électricité est presque inexistante », dénonçant notamment la persistance de prix réglementés dans plusieurs pays, source de distorsion de concurrence. Il a d'autre part dénoncé « une dissociation insuffisante des sociétés de réseau [qui] continue de faire obstacle à la concurrence et à la sécurité d'approvisionnement ». Au final, l'ERGEG constate que loin de la diminution souhaitée, le niveau de concentration sur les marchés de gros a ainsi augmenté dans 10 pays sur 24.

Ces conclusions négatives ont conduit le réseau de régulateurs à donner la priorité aux consommateurs au sein de son programme de travail pour 2010, via la mise en œuvre du 3^{ème} paquet. Les travaux de l'ERGEG en 2010 devraient également porter sur la sécurité d'approvisionnement, le changement climatique, les services financiers, l'intégration régionale et les relations extérieures.

1. POLITIQUE ENERGETIQUE & DEVELOPPEMENT DURABLE

» Réduction des émissions : L'Europe se dirige vers le maintien d'un objectif de 20%

Nuançant le souhait exprimé par la Commissaire désignée Mme Hedegaard lors de son audition, les conclusions de la rencontre informelle des ministres de l'Énergie (15-17 janvier à Séville) confirment que l'Union européenne n'augmentera pas la part de ses engagements de réduction d'émissions à 30% ; du moins tant que d'autres pays n'auront pas montré leur volonté de donner suite à l'accord de Copenhague. D'ici là, les objectifs restent ceux inscrits dans le paquet climat-énergie, à savoir 20% de réduction d'émissions de CO₂ à horizon 2020, par rapport aux niveaux de 1990. « L'évolution finale est que cela ne sera probablement pas possible de le faire », a indiqué la secrétaire d'Etat espagnole au climat, Teresa Ribera. Cette position a été confirmée par le COREPER de 20 janvier à Bruxelles : le passage à un objectif de 30% ne pourra se faire que si les autres pays consentent à des efforts comparables.

Dans un appel solennel lancé depuis le sommet mondial pour les énergies du futur à Abu Dhabi, le ministre français de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, a en outre plaidé pour la mise en place rapide du financement de la solidarité internationale décidée à Copenhague : « Une telle perspective n'est possible que si le plus grand nombre de pays apportent leur soutien à l'accord de Copenhague, en répondant positivement à la demande faite en ce sens par le secrétaire général des Nations-Unies. En particulier, le respect de l'échéance du 31 janvier 2010 pour la communication des engagements de chacun des pays ».

» La future politique industrielle couplée à la stratégie climatique de l'UE

Lors de son audition par le Parlement européen lundi 15 janvier, Antonio Tajani (industries et entreprises) a indiqué que la sortie de la crise appelait une nouvelle politique en faveur d'une relance de l'industrie et des entreprises en Europe qui sera au cœur de la stratégie UE2020. Dans cette perspective, il a plaidé pour une politique industrielle horizontale, innervant l'ensemble des politiques de l'UE et qui s'inscrive dans la stratégie de l'UE vers une économie à faible teneur en carbone à l'horizon 2020. Les

axes principaux en seraient notamment le développement durable et la promotion de l'innovation. Une communication sur le sujet devrait être publiée d'ici l'automne.

Insistant sur sa volonté de « prévenir toute tentation protectionniste », M. Tajani a toutefois exprimé sa volonté d'empêcher la délocalisation de l'industrie de l'UE vers des pays qui profiteraient de normes sociales et environnementales moins contraignantes. Pour consolider le marché intérieur, M. Tajani s'est engagé à renforcer le rôle de la normalisation et à restaurer la confiance des Européens dans le marquage CE.

2. MARCHE INTERIEUR & CONCURRENCE

» La ministre belge de l'énergie et du climat dénonce les conséquences de la libéralisation du secteur énergétique européen

Lors du Conseil énergie de Séville, Paul Magnette a évoqué le lancement (second semestre 2010) d'initiatives en faveur des consommateurs européens. Ces mesures ont vocation à corriger certains problèmes que le ministre belge impute à l'ouverture du secteur de l'énergie : « Après 10 ans d'existence, il faut constater que la libéralisation n'a pas tenu ses promesses [...]. Jusqu'ici, les principaux bénéficiaires de la libéralisation ont été les entreprises du secteur qui ont tiré des profits substantiels, malgré la baisse de la consommation, due à la crise économique ».

Pour M. Magnette, il est nécessaire que les autorités publiques mènent une politique de transition industrielle pour que « cela profite à l'innovation et l'emploi [...]. Afin d'assurer une transition juste et des emplois de qualité, l'Europe doit soutenir la création d'un "Airbus de l'énergie" pour les ENR, des compteurs intelligents et des voitures électriques ». Estimant que la libéralisation n'a pas conduit aux investissements indispensables en matière d'efficacité énergétique, de développement des ENT et d'interconnexion, il a notamment demandé à la Commission d'envisager un plan d'investissement à long terme qui ne se repose pas simplement sur les forces du marché.

Précisant que « plusieurs » de ses homologues européens partageaient son analyse, Paul Magnette a assuré que la présidence espagnole comptait souligner ces lacunes et que la Commission européenne avait promis d'en tenir compte.

» Vers une future taxe carbone européenne

Parallèlement aux travaux sur la seconde version du projet français de taxe carbone, la Commission continue de travailler sur la mise en œuvre d'un outil comparable à l'échelle européenne. Cette démarche, qui correspond à la position des entreprises françaises (cf. communication du MEDEF), pourrait se heurter à l'obligation d'unanimité en matière fiscale. Le caractère saillant de la question climatique dans l'agenda politique pourrait toutefois faciliter les choses. La Commission envisage de prendre en compte les émissions de CO₂ dans la taxation des produits énergétiques et de l'électricité au niveau européen, en modifiant la directive 2003/96/CE actuelle. L'objectif serait d'introduire deux composantes : l'une fonction de l'efficacité énergétique (en euros par gigajoules), l'autre fonction des émissions de CO₂ induites et calculée en euros par kilo de CO₂ émis. Les Etats membres devraient respecter ces deux nouveaux taux planchers, et ce quelle que soit la nature du produit (carburant, combustible, électricité).

Annoncé à l'origine pour le 1er avril 2009, ce projet avait dû être reporté sous la pression de l'Allemagne lorsque la France a obtenu la baisse de la TVA sur la restauration. Il n'a toutefois jamais été abandonné, plusieurs réunions de travail avec les experts des Etats membres ayant continué à travailler sur le sujet.

» Pas de rapprochement GDF-Suez/International Power

GDF Suez a annoncé que les discussions engagées avec le groupe britannique d'électricité « International Power » en vue d'un futur partenariat n'ont finalement pas abouti et ont été abandonnées. GDF-Suez a précisé que le rapprochement industriel qui était envisagé n'impliquait aucun paiement en numéraire entre International Power et certaines activités internationales

» **Gaz : Accord Eni / Commission pour éviter les amendes antitrust**

Menacé par la Commission au titre de la législation antitrust, l'italien Eni SpA serait sur le point de conclure un accord avec Bruxelles sur les gazoducs de transit internationaux. Cet accord pourrait impliquer la vente de la totalité ou d'une partie de ses actifs afin d'éviter une probable amende au titre des règles antitrust. Eni possède actuellement 89% du gazoduc TAG, qui achemine le gaz russe vers l'Italie, ainsi que 49% et 46% des gazoducs TENP et Transitgas, qui permettent l'approvisionnement en provenance du Nord. La valeur de ces trois gazoducs est estimée à 1,5 milliards d'euros.

3. ACTIVITE PARLEMENTAIRE

Points principaux de la plénière de janvier :

» **Future Commission : la validation du nouveau collègue aura bien lieu le 9 février**

Le vote d'approbation de la future Commission se déroulera pendant la session plénière février (Strasbourg), sous réserve d'un accord sur la nouvelle candidate bulgare, Kristalina Georgieva. Cette dernière remplacera R. Jeleva, dont la déclaration d'intérêts financier et les activités avaient été critiquées, et qui a décidé cette semaine de retirer sa candidature. La conférence des présidents du Parlement européen a officiellement constaté que les 25 autres commissaires désignés avaient désormais reçu le feu vert des commissions parlementaires qui les avaient auditionnés. L'accord entre les groupes politiques a permis au président du PE, Jerzy Buzek, de confirmer jeudi après-midi les dates du 3 et 9 février pour respectivement l'audition de Mme Georgieva et le vote final sur le collège complet.

» **Copenhague**

Les députés sont revenus mercredi sur le bilan de la conférence de Copenhague sur le changement climatique. La déception a dominé les débats, mais les parlementaires se sont projetés dans l'avenir, le nouvel objectif étant d'arriver à un accord à la prochaine conférence au Mexique à la fin de l'année.

» **M. Zapatero plaide pour un marché commun de l'énergie**

Le Président en exercice du Conseil (Présidence tournante) a exposé devant les eurodéputés les grands axes de l'Espagne pour les 6 prochains mois. Parmi les « bonnes réponses à la crise économique, il a insisté sur les quatre priorités de son mandat, dont la mise en place d'un « marché commun de l'énergie » ayant vocation à aider à « réduire la dépendance énergétique de l'UE ». Il s'est également engagé à développer un secteur industriel plus durable, pour lutter contre le changement climatique via notamment la promotion des voitures électriques et des investissements dans la recherche et l'éducation.